



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°07/2017

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Carrouge, le 27 mars 2017

Réf. : 1.10.101.02 /cj

Demande de crédit pour création de deux arrêts de bus au lieu-dit «Praz-Joret» à Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Historique et présentation du projet.

Depuis la mise en service de la prolongation jusqu'à la gare de Mézières de la ligne 65 des TL, la Municipalité a été interpellée à plusieurs reprises au sujet de la création d'un arrêt de bus à Praz-Joret, notamment par la direction de la Résidence Praz-Joret. Sensibilisée par ces questions la Municipalité avait fait estimer le projet par le bureau Stuby & Völlmy mais, vu les coûts annoncés, avait dû renoncer à cette réalisation.

Dans un second temps, la direction de la Résidence Praz-Joret a proposé de participer financièrement à la création d'un arrêt de bus à Praz-Joret à raison d'un montant de Fr. 100'000.- et de la mise à disposition du terrain nécessaire sur sa propriété, sous forme d'une servitude à créer.

Suite à cette généreuse proposition, la Municipalité a relancé le projet et pris contact avec Madame Suzanne Raemy, propriétaire de la parcelle de l'autre côté de la route, ainsi qu'avec le Voyer de l'arrondissement Centre et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Ces contacts se sont révélés fructueux, Madame Suzanne Raemy et sa famille ont accepté de mettre à disposition une surface d'environ 120 m² sous forme d'une servitude à créer, ainsi que le démontage de la marquise existante. La DGMR, pour sa part, a accepté de participer financièrement à la création de l'infrastructure par la prise en charge du 50 % des montants subventionnables. La DGMR ayant en outre prévu un entretien constructif de la RC 636 B-P entre Mézières et Servion en 2017, nos travaux pourraient être inclus dans les appels d'offres du Canton.

Il est nécessaire de préciser qu'un arrêt de bus à Praz-Joret ne desservira pas uniquement la Résidence Praz-Joret, mais sera aussi utile pour les usagers de la zone sportive de Pré-Etang, à savoir les terrains de football, la buvette du FCJM, le stand de tir, le Club de Tennis de table, la piste Vita, les Grottes du Pendens et autres départs de promenades.

2. Suivi des travaux et financement

Ce projet de réalisation de deux arrêts de bus à Praz-Joret doit être soumis à enquête publique.

Les travaux sont planifiés simultanément avec les travaux d'entretiens constructifs entrepris par le Canton sur la RC 636 B-P entre Mézières et Servion, du 3 juillet au 14 août 2017.

Une estimation du coût des travaux selon les tarifs usuels a été demandée au bureau GEMETRIS :

Description des travaux	Coûts estimés TTC
Arrêts de bus / GC	Fr. 259'039.00
Eclairage public / GC	Fr. 22'477.00
Eclairage public / Travaux éclairagiste	Fr. 23'731.00
Servitude	Fr. 2'160.00
Frais secondaires et imprévus	Fr. 2'593.00
Total	Fr. 310'000.00
Participation financière de la Résidence Praz-Joret	./. Fr. 100'000.00
Participation cantonale	./. Fr. 122'000.00
Solde à charge de la Commune	Fr. 88'000.00

Au vu du tableau de financement ci-dessus et conformément à l'article 14 du Règlement sur les comptabilités communales, la Municipalité de Jorat-Mézières sollicite l'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 310'000.00.

S'agissant de patrimoine administratif, l'amortissement est prévu sur une durée de 20 ans.

3. Conclusions

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
Dans sa séance du 9 mai 2017,
Vu le préavis municipal N°07/2017,
Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la création de deux arrêts de bus au lieu-dit « Praz-Joret » ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 310'000.00, destiné à la création d'un arrêt de bus au lieu-dit «Praz-Joret» ;
- de financer ce montant par les participations financières cantonale et de la Résidence Praz-Joret, puis d'autoriser la Municipalité à emprunter le solde si nécessaire;
- d'amortir l'investissement communal net sur 20 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 4'400.00 par le compte N° 430.331.116, la première fois au budget 2018.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :
Le Syndic  La Secrétaire : 
Patrice Guenat Josette Sonnay Khatanassian



Municipaux responsables : Madame Sonia Hugentobler et Monsieur Patrice Guenat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2017